

CATALOGUE DE FORMATION CONTINUE 2026



**INSTITUT DE
FORMATION AUX
MÉTIERS DE LA
SANTE**

**CENTRE
HOSPITALIER DE
GUERET**

« Développer les compétences, sécuriser les pratiques, accompagner les parcours. »

ÉDITORIAL

Dans un contexte de transformation continue des organisations de soins, d'évolution des référentiels et de renforcement des exigences en matière de qualité et de sécurité, la formation continue constitue un levier essentiel pour accompagner les professionnels et les établissements.

À l'IFMS de Guéret, nous construisons notre offre de formation continue au plus près des besoins du terrain, en lien avec les évolutions des métiers et des pratiques. Les actions proposées dans ce catalogue visent une finalité opérationnelle : consolider les compétences, sécuriser les gestes et postures professionnelles, renforcer l'encadrement des apprenants et développer des pratiques adaptées aux publics accompagnés.

Au-delà des sessions programmées, nous pouvons également co-construire des formations sur mesure, en intra-établissement, à partir d'un besoin identifié. Cette capacité d'adaptation s'appuie sur l'expertise de nos équipes et sur l'intervention de professionnels qualifiés et expérimentés.

Engagé dans une démarche d'amélioration continue, l'IFMS de Guéret est certifié Qualiopi au titre des actions de formation. Cette certification atteste de la qualité des processus mis en œuvre : information claire, analyse des besoins, objectifs définis, modalités pédagogiques adaptées, évaluation des acquis et prise en compte des retours.

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets de développement des compétences.

Céline VALERIAUD

Directrice de l'IFMS

SOMMAIRE

EN BREF	04
COMPRENDRE NOTRE OFFRE	05
CATALOGUE DES FORMATIONS	08
FORMATIONS SUR MESURE	13
BULLETIN D'INSCRIPTION	14
RECUEIL DES ATTENTES ET BESOINS	15
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	16
CONTACTS & MENTIONS	23

EN BREF

QUI SOMMES-NOUS ?

L’Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS) de Guéret, rattaché au Centre Hospitalier de Guéret, propose des actions de formation continue à destination des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social. Notre ambition : proposer des formations opérationnelles, ancrées dans la réalité des terrains, favorisant la qualité et la sécurité des prises en charge.

À QUI S’ADRESSE CE CATALOGUE ?

- Établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Professionnels en poste souhaitant développer ou actualiser leurs compétences
- Equipes d’encadrement et d’accueil des apprenants

NOS ENGAGEMENTS

- Formations construites au plus près des besoins
- Intervenants qualifiés et expérimentés
- Évaluations des acquis et de la satisfaction
- Démarche d’amélioration continue (certification Qualiopi)

COMPRENDRE NOTRE OFFRE

COMMENT LIRE CE CATALOGUE?

Les informations clés

- Objectifs : compétences visées et résultats attendus
- Public / Prérequis : à qui s'adresse la formation
- Durée / Modalités : organisation et approche pédagogique
- Évaluation : évaluation des acquis + satisfaction
- Accessibilité : modalités d'accueil des PSH
- Dates / Tarifs / Délai d'inscription : éléments pratiques
- Lieu
- Références réglementaires

QUALITÉ & CERTIFICATION QUALIOPI

Notre démarche qualité

L'IFMS de Guéret inscrit son activité de formation continue dans une démarche de qualité et d'amélioration continue visant à garantir :

- la pertinence des contenus au regard des besoins identifiés,
- la qualification des intervenants,
- la qualité des modalités pédagogiques,
- la traçabilité des parcours (émargements, évaluations, attestations),
- le recueil et l'analyse des retours (satisfaction, réclamations).

Certification Qualiopi

L'IFMS de Guéret est certifié Qualiopi au titre des actions de formation. Cette certification atteste de la qualité des processus mis en œuvre conformément au Référentiel National Qualité.

Réclamations

Une réclamation peut être formulée à tout moment :

Via le site internet de l'institut

Mail : ifsi@ch-gueret.fr | Téléphone : 05.55.51.70.60

Une réponse est apportée dans un délai de 7 jours ouvrés.

COMPRENDRE NOTRE OFFRE

ACCESSIBILITÉ & HANDICAP

L'IFMS de Guéret s'engage à favoriser l'accessibilité de ses formations à toute personne en situation de handicap, permanent ou temporaire. Dès la phase de pré-inscription, chaque participant peut signaler ses besoins spécifiques afin d'anticiper les aménagements nécessaires.

Référent handicap

Le référent handicap accompagne les apprenants/stagiaires et coordonne, si besoin, les adaptations pédagogiques et organisationnelles.

Contact référent handicap

Mail : ifsi@ch-gueret.fr | Téléphone : 05.55.51.70.60

MODALITÉS D'INSCRIPTION & FINANCEMENT

Comment s'inscrire ?

1. Pré-inscription (bulletin + informations du participant)
2. Recueil des attentes / analyse du besoin (si nécessaire)
3. Validation de l'inscription (confirmation IFMS)
4. Convention de formation (employeur) / devis si besoin
5. Convocation (horaires, accès, documents)
6. Formation + évaluations + attestation

Financement

Les formations peuvent être financées par l'employeur (plan de développement des compétences) ou selon les modalités applicables à la situation du participant. Un devis peut être établi sur demande.

COMPRENDRE NOTRE OFFRE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Ouverture de session : sous réserve d'un nombre minimum de participants selon formation
- Convocation : adressée avant la session (horaires, lieu, programme)
- Émargement : feuille de présence par demi-journée
- Attestation : remise en fin de formation (sous réserve de présence effective)
- Évaluation : acquis + satisfaction à l'issue de la session
- Annulation / report : selon conditions générales (voir CGV)
- Délai d'inscription : J-15 / J-30 selon formation

CALENDRIER DES FORMATIONS

Formation	Durée	Dates	Dates limites d'inscription
Tutorat	4 jours	02-03/02/2026 et 30-31/03/2026	3 semaines avant session
Encadrement des stagiaires	2 jours	10-11/03/2026 13-14/10/2026	15 jours avant session
ASG	21 jours	DF1: 03/2026 DF2: 04/2026 DF3: 05/2026 DF4: 10/2026 DF5: 10 et 11/2026	15 jours avant session
Actualisation des connaissances	A définir	En construction	
Droits des patients	2 jours	05-06/02/2026 21-22/05/2026	15 jours avant session

Note : dates susceptibles d'ajustements selon effectifs et contraintes organisationnelles.

CATALOGUE DES FORMATIONS

“Encadrement & tutorat”

Encadrer, transmettre, professionnaliser

Ces formations visent à renforcer les compétences d'accueil, d'accompagnement et d'évaluation des apprenants en stage, et à sécuriser l'encadrement sur le terrain.

Formations

- Tutorat (4 jours)
- Encadrement des stagiaires (2 jours)

“Gérontologie & accompagnement”

Accompagner les personnes âgées : expertise et posture professionnelle

Renforcer les compétences spécifiques d'accompagnement des personnes âgées, notamment dans le cadre des pathologies neuro-dégénératives, et structurer les pratiques autour du projet individualisé.

Formations

- Assistant de soins en gérontologie (ASG)
- Actualisation des compétences des aides-soignants

“Ethique et soins”

Droits des patients : cadre, éthique et pratiques professionnelles

Sécuriser les pratiques de soins en intégrant les droits fondamentaux des patients et les obligations des professionnels : information, consentement, confidentialité, situations complexes et circuits internes (médiation, CDU). Formation opérationnelle basée sur des situations hospitalières.

Formations

- Droits des patients, résidents et usagers

TUTORAT INFIRMIER



DURÉE

4 JOURS (JOURNÉE DE 7H)
(2 X 2 JOURS CONSÉCUTIFS)



DATE

VOIR CALENDRIER



TARIF

800 € PAR STAGIAIRE

Le référentiel de formation au diplôme d'état d'infirmier basé sur un développement de compétences valorise l'apprentissage par l'expérience et nécessite une posture pédagogique adaptée. Le stage est le lieu d'excellence pour la construction de l'identité professionnelle. Le tuteur de stage coordonnateur de l'accompagnement des étudiants, occupe une place privilégiée dans ce dispositif de formation.

OBJECTIF

Permettre aux professionnels de santé d'acquérir les outils et les compétences requises pour l'encadrement des étudiants en soins infirmiers en stage afin que ceux-ci développent des savoirs opérationnels et relationnels pertinents.

CONTENU

JOUR 1:

Accueil des participants
Cadre législatif et théorique
Les différents référentiels et textes législatifs
Concepts d'accompagnement et tutorat
Réflexivité et évaluation

JOUR 2:

Encadrement et tutorat
Analyse des outils utilisés
Réflexion autour d'un programme de tutorat

JOUR 3:

Analyse de l'expérience vécue lors de l'encadrement.

JOUR 4:

Jeux de rôles./ Débriefing

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz en début et fin de formation
Evaluation continue des apprenants

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Questionnaire de satisfaction en fin de formation et à deux mois

PUBLIC CONCERNÉ

IDE et Cadre de santé recevant des étudiants en soins infirmiers

PRÉ REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier

Être désigné tuteur ou en avoir le projet

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'institut se réserve le droit d'annuler la session.

INTERVENANTS

Formateurs IFMS

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, travaux de groupe, analyse de pratique, partage d'expériences, jeux de rôles et simulation.

LIEU Institut de Formation aux Métiers de La Santé

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Instruction DGOS du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs paramédicaux.

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'état d'infirmier.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.

FORMATION ACCESSIBLE aux personnes en situation de handicap. Merci de contacter le secrétariat au 05.55.51.70.60

ENCADREMENT DES STAGIAIRES



DURÉE
2 JOURS (JOURNÉE DE 7H)



DATE
VOIR CALENDRIER



TARIF
300 € PAR STAGIAIRE

Les professionnels de santé participent quotidiennement au développement des compétences de l'apprenant. La formation proposée vise à apporter un espace pour le questionnement des soignants et des pistes de réflexion afin de dispenser, en équipe, un encadrement efficace et valorisant. Elle permet une aide dans la compréhension des outils pédagogiques et des travaux à réaliser par l'apprenant.

OBJECTIFS

GLOBAUX :

- Définir en équipe les conditions permettant un encadrement professionnel des élèves A.S. et I.D.E.
- Transmettre les bonnes pratiques en matière d'hygiène aux stagiaires afin de favoriser la construction de leur modèle soignant.

OPERATIONNELS:

- Clarifier la posture des professionnels dans une fonction d'encadrement
- Interroger et évaluer sa pratique professionnelle quotidienne pour transmettre de bonnes pratiques soignantes.

CONTENU

- Présentation du programme de formation AS et IDE
- Apports de notions sur l'encadrement et l'accompagnement des stagiaires
- Présentation des documents de stage et des feuilles de compétences
- Clarification de la notion d'objectifs de stage
- Notion de transfert de compétences
- Présentation des différents temps de l'encadrement
- Présentation de l'encadrement et tutorat et outils d'évaluation des apprenants
- Analyse de situations d'encadrement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz en début et fin de formation
Evaluation continue des apprenants

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Questionnaire de satisfaction en fin de formation et à deux mois

PUBLIC CONCERNÉ

Aide-soignant assurant des missions d'encadrement ou de tutorat.

PRÉ REQUIS

Missions d'encadrement ou de tutorat auprès d'élèves aides-soignants.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 10 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'institut se réserve le droit d'annuler la session.

INTERVENANTS

Formateurs IFMS

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives mobilisant l'expérience des participants - Apports théoriques - Travaux de groupe- Analyse de pratique

LIEU Institut de Formation aux Métiers de La Santé

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'état d'infirmier.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.

FORMATION ACCESSIBLE aux personnes en situation de handicap. Merci de contacter le secrétariat au 05.55.51.70.60

ASSISTANT DE SOINS EN GERONTOLOGIE



DURÉE
140 H



DATE
VOIR CALENDRIER



TARIF
1800 € PAR STAGIAIRE

L'exercice professionnel auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées nécessite d'acquérir des compétences spécifiques pour un accompagnement optimal des personnes malades et de leurs aidants. L'assistant de soins en gérontologie (ASG) intervient pour aider et soutenir les personnes fragilisées par la maladie dans les actes essentiels de la vie quotidienne, en tenant compte de leur besoin et leur degré d'autonomie.

OBJECTIFS

- Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne
- Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie.
- Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues.
- Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé.
- Réaliser des soins quotidiens en utilisant des techniques appropriées.

CONTENU

- La maladie d'Alzheimer et les pathologies apparentées
- Le maintien à domicile et l'entrée en institution
- Le travail en équipe pluridisciplinaire
- Le projet individualisé
- La relation d'aide et l'accompagnement
- L'aide aux aidants naturels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz en début et fin de formation
Evaluation continue des apprenants

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Questionnaire de satisfaction en fin de formation et à deux mois

PUBLIC CONCERNÉ

AS, AMP en situation d'emploi auprès de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.

PRÉ REQUIS

Pas de pré-requis demandé

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 personnes maximum par session. L'institut se réserve le droit d'annuler la session en cas de nombre insuffisant.

INTERVENANTS

Formateurs IFMS et professionnels ayant une expertise dans le domaine

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ateliers pratiques, apports théoriques et méthodologiques, travaux individuels et de groupe

LIEU Institut de Formation aux Métiers de La Santé

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 23 juin 2010 relatif à la formation préparant à la fonction d'assistant de soins en gérontologie.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.

FORMATION ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP. Merci de contacter le secrétariat au 05.55.51.70.60

ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DES AIDES-SOIGNANTS



DURÉE
3 JOURS (JOURNÉE DE 7H)



DATE
A DÉFINIR



TARIF
800€ PAR STAGIAIRE

Cette formation est conçue pour répondre aux besoins des professionnels en lien avec les évolutions des activités du métier d'aide-soignant et du référentiel de formation du 10 juin 2021.

OBJECTIFS

- Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son environnement de soins.
- Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aiguë, évaluer et réajuster.
- Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates.

CONTENU

- Rappels anatomie/physiologie.
- Mesure qualitative et quantitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne.
- Identification d'une donnée anormale ou d'un risque.
- Alerte et mise en œuvre d'actions dans la limite du champ de compétences de l'aide-soignant.
- Réalisation de soins acquis lors de la réingénierie du diplôme d'aide-soignant de 2021.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz en début et fin de formation

Evaluation continue des apprenants : Conformité des modalités de recueil des données.

Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent.

Pertinence des actions et transmissions réalisées.

Conformité des modalités de réalisations des soins.

Analyse de la qualité du soin réalisé.

Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités.

Repérage des situations à risque.

Pertinence des mesures de prévention proposées.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Questionnaire de satisfaction en fin de formation et à deux mois

PUBLIC CONCERNÉ

Aide-soignant(e) diplômé(e) d'État avant l'application de l'arrêté du 10 juin 2021

PRÉ REQUIS

Diplôme d'État d'Aide-Soignant

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'institut se réserve le droit d'annuler la session.

INTERVENANTS

Formateurs IFMS

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives mobilisant l'expérience des participants / Apports théoriques / Travaux de groupe/ Démarche réflexive à partir d'analyse de situations/ Ateliers de pratiques professionnelles, simulation

LIEU Institut de Formation aux Métiers de La Santé

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 26 février 2025, relatif à la formation d'actualisation des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation d'acquisition de compétences sous réserve de validation au regard des critères d'évaluation. En cas d'absence de validation une attestation de fin de formation est délivrée.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de contacter le secrétariat au 05.55.51.70.60

DROITS DES PATIENTS : CADRE, RÉSIDENTS ET USAGERS



DURÉE
2 JOURS (JOURNÉE DE 7H)



DATE
A DÉFINIR



TARIF
300€ PAR STAGIAIRE

Sécuriser les pratiques de soins en intégrant les droits fondamentaux des patients et les obligations des professionnels : information, consentement, confidentialité, situations complexes et circuits internes (médiation, CDU). Formation opérationnelle basée sur des situations hospitalières.

OBJECTIF

- Acquérir les connaissances concernant les droits des malades et des personnes prises en soin ou hospitalisées ou institutionnalisées et les obligations corrélatives des professionnels

CONTENU

- Les textes législatifs, réglementaires et jurisprudentiels relatifs aux droits des patients, résidents ou usagers majeurs et mineurs (lois, chartes...),
- Le consentement ou le refus de soins,
- Les thématiques liées au secret professionnel et à la communication d'informations (personnelles et confidentielles) envers des collègues ou vers l'extérieur (famille, tuteur, tiers, administration, assurances...),
- Le droit de réclamation : commission des usagers (CDU)...
- Le positionnement lors d'une identification de situation à risque ou avérée de maltraitance nécessitant une réflexion juridique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz en début et fin de formation
Evaluation continue des apprenants

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Questionnaire de satisfaction en fin de formation et à deux mois

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel en contact avec des patients ou résidents

PRÉ REQUIS

Pas de pré-requis

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'institut se réserve le droit d'annuler la session.

INTERVENANTS

Formateurs IFMS ou professionnels ayant une expertise dans le domaine

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports structurés à partir de situations de terrain
- Études de cas et échanges de pratiques
- Analyse de situations professionnelles (services hospitaliers)
- Pédagogie active et participative

LIEU Institut de Formation aux Métiers de La Santé

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.

FORMATION ACCESSIBLE Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de contacter le secrétariat au 05.55.51.70.60

FORMATIONS SUR MESURE

" Une réponse construite à partir de vos besoins"

L'IFMS de Guéret propose des formations sur-mesure (intra-établissement) à destination des équipes hospitalières et des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Ces actions sont co-construites à partir de votre contexte et de vos objectifs opérationnels, afin de renforcer les compétences, harmoniser les pratiques et sécuriser les prises en charge.

Pour quels objectifs ?

Les formations sur-mesure peuvent notamment viser :

- l'actualisation ou le renforcement de compétences ;
- l'harmonisation de pratiques au sein d'une équipe ou d'un service ;
- l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ;
- le développement des compétences d'encadrement (tutorat, accueil des stagiaires) ;
- l'accompagnement de situations spécifiques (publics vulnérables, situations complexes).
- l'accompagnement de situations spécifiques (publics vulnérables, situations complexes, coordination).

Notre méthode de co-construction

1. Analyse de la demande (besoin, public, contraintes)
2. Définition des objectifs et des compétences visées
3. Proposition pédagogique (programme, durée, modalités, évaluation)
4. Devis et convention
5. Réalisation de l'action
6. Évaluation (acquis + satisfaction) et bilan si besoin

Comment faire une demande ?

Pour initier une demande de formation sur-mesure, merci de nous transmettre :

- la thématique souhaitée,
- le public concerné (AS/IDE/encadrement...),
- les objectifs attendus,
- le nombre de participants,
- les contraintes de planning (période, horaires),
- le lieu (intra / IFMS).

Contact Formation Continue – IFMS de Guéret

📞 Téléphone : 05.55.51.70.60

✉ Courriel : ifsi@ch-gueret.fr



BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION- FORMATION CONTINUE IFMS GUÉRET

(Utiliser un bulletin par formation)

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription
Pour toute inscription, merci de bien vouloir remplir la fiche recueil des attentes

FORMAT ION:

DATES SOUHAITÉES :

IDENTITE DUSTAGIAIRE

Nom de naissance suivi du nom d'épouse (s'il y a lieu):

Prénom :

Adresse :CP et Ville.....

Téléphone :Mail :

Bénéficiez-vous d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)?

• oui • non

Si oui, souhaitez-vous bénéficier d'un accompagnement, d'un aménagement ou d'une orientation spécifique ? *: • oui • non

ETABLISSEMENT DEMANDEUR :

Raison sociale.....

Adresse.....

.....
N° de Siret.....

Personne habilitée à effectuer l'inscription :

Mr ou Mme

Fonction.....e-mail.....

.....
Téléphone.....

Je déclare avoir pris connaissance et accepte les Conditions Générales de Vente :

Dossier complet à retourner obligatoirement par mail à l'IFMS de Guéret : ifsi@ch-gueret.fr

Date

Signature du participant ou financeur + cachet de l'établissement
Précédée de la mentionnée « *lu et approuvée* »

*Aménagements pour les personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite

NB : Mention RGPD : Les informations recueillies dans ce formulaire sont nécessaires à la gestion des inscriptions et au suivi des actions de formation. Elles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en contactant l'IFMS de Guéret.



RECUEIL DES ATTENTES DU STAGIAIRE

(A joindre au bulletin d'inscription)

NOM : PRENOM :

Fonction :

Téléphone Courriel :

Formation choisie par : votre employeur vous-même

En tant que stagiaire, quels sont vos attentes/besoins vis à vis de cette formation* ?

.....
.....
.....

Quel points souhaitez-vous voir développer dans cette formation ?

.....
.....
.....

Sur quelles thématiques souhaitez-vous approfondir vos compétences ?

.....
.....
.....

Autres remarques ?

.....
.....
.....

Date :

Signature :

*Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de contacter le secrétariat au 05.55.51.70.60

NB : Mention RGPD : Les informations recueillies dans ce formulaire sont nécessaires à la gestion des inscriptions et/ou suivies actions de formation. Elles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en contactant l'IFMS de Guéret





Secrétariat : 05.55.51.70.60
Télécopie : 05.55.51.87.88

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
APPLIQUÉES À LA FORMATION CONTINUE DISPENSEE PAR
L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE DU CENTRE
HOSPITALIER DE GUERET**

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'IFMS, en tant qu'organisme de formation, s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Sauf dérogation expresse et écrite émanant de l'IFMS, elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du CLIENT (acheteur) et notamment dans ses conditions générales d'achat, quel que soit le moment où ces clauses sont portées à la connaissance de l'IFMS et même si l'IFMS n'exprime pas son désaccord.

Les dérogations acceptées par l'IFMS à l'occasion d'une commande n'engagent l'IFMS que pour cette commande.

L'IFMS peut à tout moment modifier les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au CLIENT et acceptées par ce dernier.

COMMANDE – MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Toute commande de formation suppose que le CLIENT accepte le contenu de la formation qui lui a été communiqué, soit sur le site <https://ch-gueret.fr/ifs/>, soit dans le catalogue de formation transmis, soit dans la convention de formation, soit dans la proposition pédagogique et financière dont le CLIENT possède un exemplaire.

Toute commande doit être confirmée par écrit par le CLIENT à l'aide du bulletin d'inscription, de la proposition pédagogique et financière ou de tout autre document pouvant valoir commande. Ce document doit être signé par le représentant du CLIENT et revêtu du cachet de l'entreprise/l'établissement.

Pour les formations, la prestation est mise en œuvre après validation du bulletin d'inscription à la date de la session choisie par le bénéficiaire dans le respect du nombre minimum de participants.

ÉVALUATION DES ACTIONS DE FORMATION

Les actions de formation donnent lieu à une évaluation des acquis des participants, réalisée selon des modalités adaptées à la nature de la formation(questionnaire, mise en situation, échanges).

Une évaluation de la satisfaction des participants est également réalisée à l'issue de chaque action de formation, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations.

PRIX

Les prix sont indiqués dans le catalogue de formation en ligne de l'IFMS, sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière (formations intra-entreprise). *Ilssontvalablespendanttroissemaines(3)à daterdelapropositionfaiteauCLIENT* .

Ils sont communiqués hors taxes et doivent être majorés du montant de la TVA au taux en vigueur (le taux de TVA étant défini en fonction du lieu de réalisation de la formation).

FACTURATION ET RÈGLEMENT

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. La facture est établie à l'issue de la session de formation ou à l'issue de chaque module d'un cycle. Elle est adressée directement au CLIENT.

Le prix de la formation est payable en totalité à réception de la facture, sans escompte. Tout stage commencé est dû en totalité.

Les factures seront réglées par virement à notre compte bancaire : RIB

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance des factures pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard, calculées à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

CONVOCATION

Une convocation, indiquant le lieu exact et les horaires de formation, est adressée par courriel et courrier au CLIENT et/ou au stagiaire dans les deux semaines qui précèdent le début du stage. Il est conseillé au CLIENT de n'engager aucun frais (déplacement, hébergement) avant la réception de la convocation. En cas de formation à distance (classe virtuelle), la convocation et les liens de connexion nécessaires pour rejoindre, le jour J, la salle virtuelle sont transmis, au plus tard, une semaine avant la formation. Ces liens sont personnalisés et ne peuvent être partagés ou transmis à un autre stagiaire.

L'IFMS ne peut être tenu responsable de la non-réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Dans le doute, il appartient au CLIENT de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation, pour être effective, devra être confirmée par écrit.

Toute annulation intervenant, sauf cas de force majeure¹ dûment justifié (ne comprenant pas le surcroît d'activité) moins de 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation donnera lieu à une facturation de 50% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire, pour couvrir les frais engagés.

Toute annulation intervenant moins de 3 jours ouvrés (72 heures) avant la date de démarrage de la formation ou l'absence d'un stagiaire à un stage confirmé par une convocation donnera lieu à une facturation de 100% du coût total du stage.

Une facture sera émise et n'aura pas valeur de convention de formation.

¹ FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure sont les suivants : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de l'IFMS ou du CLIENT et mettant obstacle à l'exécution de leurs engagements.

Le CLIENT a la possibilité de remplacer le participant initialement inscrit à un stage par un autre participant en informant préalablement l'IFMS.

ANNULATION PAR L'IFMS

Pour toutes les formations, l'IFMS se réserve le droit de changer d'intervenants, le lieu et/ou les dates d'une formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.

L'IFMS se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation en cas de force majeure² ou si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant (inférieur à 5 inscrits) pour assurer une bonne qualité pédagogique de la formation.

Le CLIENT sera informé de toute annulation ou report de formation avant la date de démarrage de la formation.

ACCESSIBILITÉ DES FORMATIONS ET SITUATION DE HANDICAP

L'IFMS de Guéret s'engage à favoriser l'accessibilité de ses actions de formation aux personnes en situation de handicap, qu'il soit permanent ou temporaire.

Toute personne concernée est invitée à signaler ses besoins spécifiques dès l'inscription, afin d'étudier les possibilités d'adaptation pédagogique, organisationnelle ou matérielle, en lien avec le référent handicap de l'IFMS.

Un formulaire de signalement des besoins spécifiques est disponible via le catalogue de formation et le site internet de l'IFMS.

RESPONSABILITÉS

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance et disponible sur le site <https://ch-gueret.fr/ifsil/> et mis à disposition dans la salle de formation.

L'IFMS ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au CLIENT et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

² Ibid.

CONFIDENTIALITÉ

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont l'IFMS ou le CLIENT aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En respect de la loi, plus précisément du nouveau règlement RGPD 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018, l'IFMS attache une grande importance à la protection de données personnelles de ses stagiaires, de ses fournisseurs, de ses partenaires et deses clients, ainsi que de tout visiteur de son site Internet <https://ch-gueret.fr/ifsii/>, et plus largement de toute personne dont elle viendrait à traiter les données personnelles, et veille attentivement au respect des dispositions protectrices relatives à la vie privée et au traitement des données personnelles.

DROITS D'AUTEUR

L'IFMS fournit dans le cadre de ses formations des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer. Les supports de cours remis aux stagiaires pendant la formation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du CLIENT, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Lesdits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du CLIENT qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à une action de formation peut être adressée par écrit à l'IFMS de Guéret, par courrier ou par courriel.

Chaque réclamation fait l'objet d'un traitement dans les meilleurs délais, conformément à la procédure interne de gestion des réclamations de l'IFMS, dans une logique d'amélioration continue.

DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes CGV, à la commande et/ou à l'exécution d'une formation, fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable.

Le droit français et le droit européen en matière de Protection des données à caractère personnel sont applicables aux rapports entre l'IFMS et le CLIENT.

Contactez-nous !

INSTITUT DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA SANTÉ

26 Chemin des Amoureux

23 000 GUÉRET

Tel : 05 55 51 70 60

Mail : ifsi@ch-gueret.fr

Site internet: <https://ch-gueret.fr/ifs/>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : *Actions de formation*

N ° QUA2109AOCHGUE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE FORMATION CONTINUE:

NATHALIE MAUZE

ADJOINT ADMINISTRATIF FORMATION CONTINUE :

SYLVIE PEYROUX

RÉFÉRENTS HANDICAP:

BÉATRICE BATAILLON / GUILLAUME LECOUR